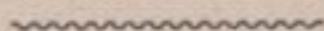


RÈGLEMENT DU SALON



L'Exposition sera ouverte de 8 heures du matin à 6 heures, sauf le lundi où les portes n'ouvriront qu'à 10 heures.

Les jours fériés, quels qu'ils soient, les portes seront ouvertes dès 8 heures du matin, même lorsque ces fêtes tomberaient un lundi. Le jour du vernissage, le prix d'entrée est fixé à **10 francs**.

Le droit d'entrée est fixé à **1 franc** toute la journée à partir de 8 heures. Toutefois, le lundi 1^{er} mai, jour de l'ouverture, l'entrée sera de **2 francs** de 8 heures à midi, et de **1 franc** de midi à 6 heures.

Les dimanches ordinaires, l'entrée sera de **1 franc** de 8 heures à midi, **50 centimes** de midi à 6 heures.

Des cartes d'entrée, rigoureusement personnelles, seront mises à la disposition des artistes exposants, et des Sociétaires non exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit, dans les bureaux du secrétariat de l'administration du Salon, à la Galerie des Machines. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

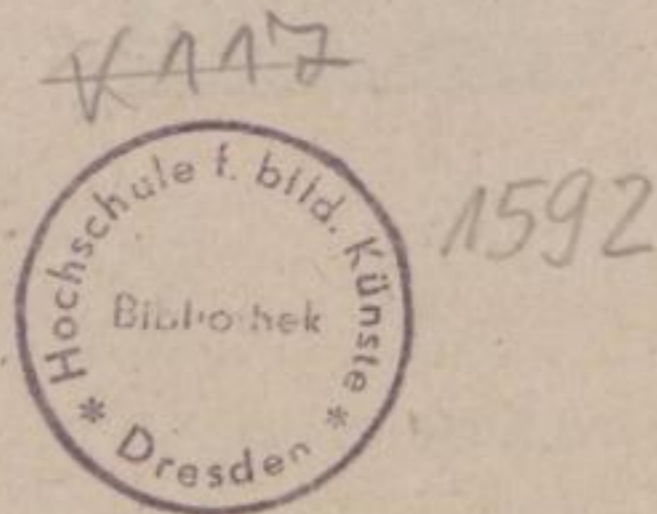
Toute carte prêtée sera confisquée et ne sera jamais rendue au titulaire.

Le trésorier de la Société des Artistes français est autorisé à délivrer des cartes d'abonnement personnelles pour la durée du Salon, au prix de **30 francs** et sur la remise d'une photographie du titulaire, laquelle restera annexée à la carte d'abonnement.

Chaque Sociétaire aura droit, pour un membre de sa famille exclusivement, à une carte d'abonnement avec photographie, au prix de **10 francs** pour la durée de l'Exposition.

Il sera également délivré des cartes de vernissage au prix de **10 francs**, et d'autres cartes d'un jour au prix fixé par le règlement.

Ces dispositions sont communes à la Société des Artistes français et à la Société nationale des Beaux-Arts; les visiteurs pourront, sans autre rétribution que les prix d'entrée ci-dessus indiqués, visiter les expositions organisées par les deux Sociétés.



A 2435